

Projections en plein air

CINÉMA

SAISON 2019



Avec l'été, arrivent les séances de cinéma en plein air. Les spectateurs se font nombreux autour de l'écran pour un partage de rire ou d'émotion le temps d'un film.

Afin d'organiser au mieux ces manifestations, vous avez besoin d'un partenaire expérimenté, spécialisé et reconnu.

Implantée à Grenoble depuis plus de 55 ans, et organisatrice du Festival du Film court en Plein air depuis 42 ans, la Cinémathèque de Grenoble vous propose d'être à vos côtés pour la réalisation de vos projets estivaux.



1 Réglementation

Les séances en plein air organisées par une association ou une municipalité entrent dans le cadre du cinéma non commercial.

Pour ce type de manifestation, le délai de diffusion des films de long métrage (film de 60 minutes et plus) est d'un an à compter de la date d'obtention du visa.

D'autre part, toute projection non commerciale en plein air d'œuvres cinématographiques de long métrage, gratuite ou payante, est soumise à autorisation.

La demande d'autorisation se fait en ligne sur le site du CNC dans l'onglet « mon espace ». Une fois complétée, la demande est directement transmise, de manière électronique, à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) compétente pour examen du dossier par les experts régionaux.





2 Organisation

Pour l'organisateur

L'organisateur est en charge des points suivants :

Avant la séance :

- Le choix du film
- La communication de l'événement
- L'assurance de la manifestation auprès d'une compagnie
- La déclaration de la séance après du CNC
- La réservation d'un lieu couvert de repli en cas de mauvais temps
- L'information du voisinage du lieu de la manifestation et du bruit occasionné

Le jour de la séance :

- L'installation des chaises le cas échéant
- La fourniture de l'électricité adaptée
- L'aide à l'installation avec la présence de 4 personnes au minimum pour le montage de l'écran
- La mise en place de barrières Vauban ou de rubalises pour la protection de l'écran et du matériel de projection
- L'extinction des lumières proches du lieu de projection par les services de la ville
- La sécurité du public et de l'équipe prestataire par une équipe de gardiennage / surveillance

Pour la Cinémathèque de Grenoble

La Cinémathèque de Grenoble prend en charge les points suivants :

Avant la séance :

- L'envoi du devis
- La vérification du site de projection
- Les démarches auprès du distributeur pour la réservation et le paiement des droits de diffusion du film
- L'établissement d'un contrat prévoyant les modalités tarifaires
- Le transport du film AR

Le jour de la séance :

- La mise en place du matériel par nos techniciens spécialisés dès leur arrivée environ 4 heures avant le début de la séance
- La projection du film à la tombée de la nuit
- La désinstallation



3 La sécurité

Les consignes sont les suivantes :

- Création d'une zone de sécurité autour de l'écran : 8 mètres devant l'écran, 5 mètres sur les côtés, et 5 mètres derrière (voir schéma)
- Création d'une zone de sécurité autour du projecteur (barrières Vauban) (voir schéma)
- Alimentation électrique aux normes obligatoire

Le non respect de l'une de ces consignes entraîne l'annulation de la séance. Aucune dérogation n'est possible.

4 Le lieu d'implantation

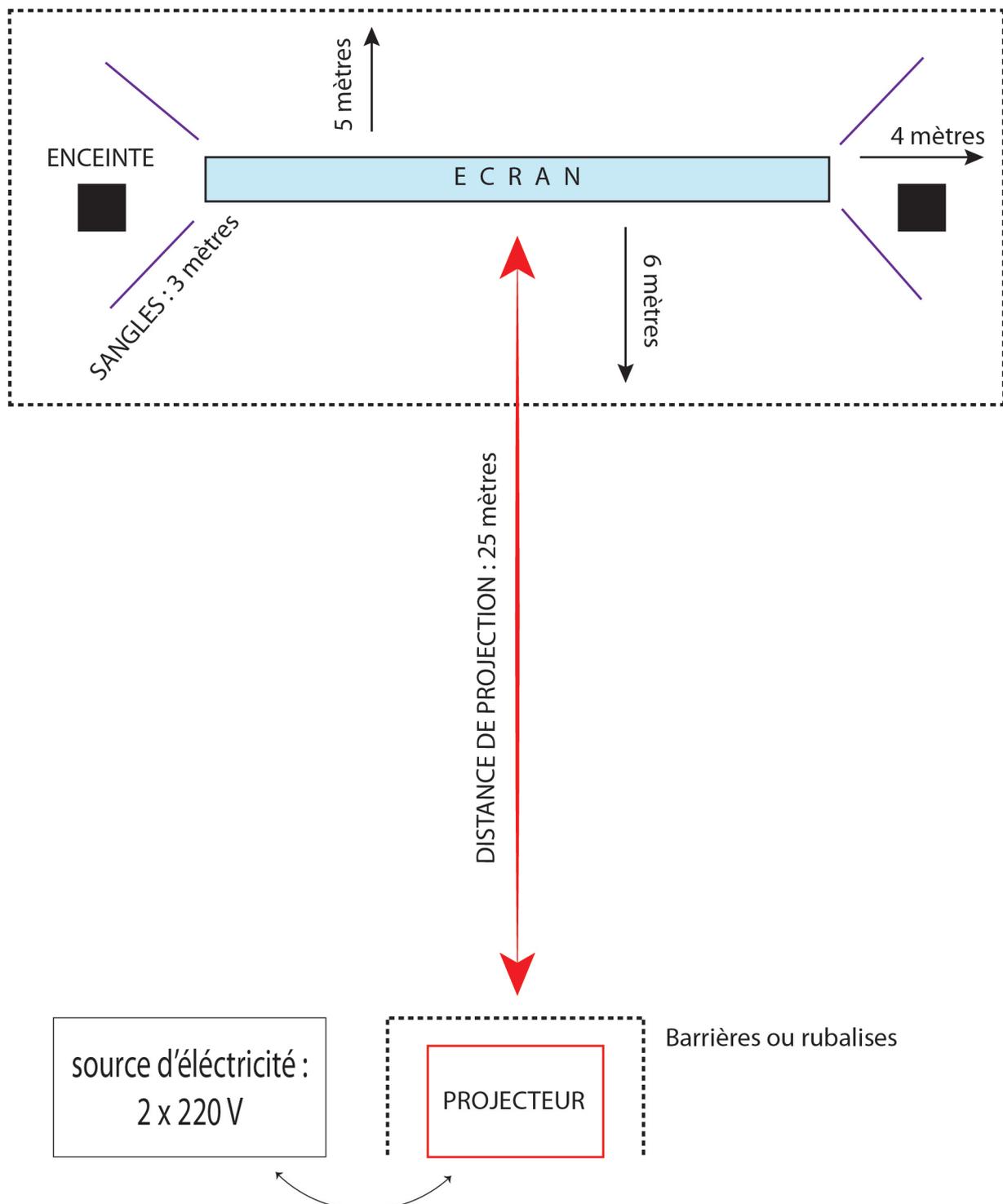
La séance doit se dérouler si possible, sur espace plat d'une longueur de 25 mètres (distance écran-projecteur) et d'une largeur de 18 mètres minimum.

L'endroit ne doit être ni trop bruyant, ni trop éclairé.

Si l'éclairage de la ville se trouve proche du lieu de projection, l'extinction des lumières doit être prévue le temps de la séance.

L'organisateur peut être sollicité pour la fourniture, si nécessaire, de :

- 2 rallonges de 40 mètres sans disjoncteur
- 4 plots de lestage pour l'écran



5 Les tarifs

Le tarif pour une séance comprend :

- Le suivi des copies et le transport du film AR
- Le personnel de la Cinémathèque (2 personnes) et leur repas
- Les prestations techniques (installation, tests, projection, désinstallation)
- Le forfait matériel (projection DCP, écran 4mx7m ou 4mx9m, matériel de sonorisation)
- Les frais administratifs

Frais variables en sus :

- Frais kilométriques et déplacements (selon la distance entre la Cinémathèque et le lieu de projection)
- Droits de diffusion du film

Conditions particulières :

Un supplément peut être facturé en cas d'accès difficile au site de projection.



Conclusion

Le matériel de la Cinémathèque de Grenoble est un matériel haut de gamme, prévu pour donner une qualité de projection maximale.

L'expérience et le savoir faire de nos techniciens vous assureront la tranquillité d'esprit nécessaire au bon déroulement d'une manifestation.

C'est donc en toute sérénité que vous pourrez convier vos spectateurs à sortir les chaises longues, les traversins, les oreillers, les plaid, à préparer le pique-nique pour toute la famille, et à s'installer dans l'herbe sous la voûte étoilée.

La Cinémathèque de Grenoble propose également d'autres types de prestations « clés en main » telles que des projections hors les murs (salle municipale ou autre), et des ateliers pour petits et grands autour de l'histoire du cinéma (sur site ou ailleurs). Tarifs sur demande.
